



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable

Luxembourg, le 22 FEV. 2021

Faberhaus sarl
Monsieur Faber Otmar
1, Momperwee
L-6665 HERBORN

N/Réf.: 96507-G

V/Réf.: Wohnanlage Mompach / Transformation d'une ferme

Monsieur,

En réponse à votre recours gracieux du 16 novembre 2020 par lequel vous sollicitez un réexamen de la décision 96507 du 14 octobre 2020 relative au déplacement d'une colonie d'hirondelles sur un fonds inscrit au cadastre de la commune de ROSPORT-MOMPACH: section MB de MOMPACH, sous le numéro 271/2420, j'ai l'honneur de vous informer qu'en vertu de la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, je fais droit à votre demande et modifie la condition n° de la décision 96507 du 14 octobre 2020 comme suit :

7. Toute démolition du bâtiment en question ne pourra avoir lieu qu'avant l'arrivée des hirondelles au printemps ou après la période de nidification.

Toutes les autres conditions de la décision 96507 du 14 octobre 2020 restent entièrement applicables.

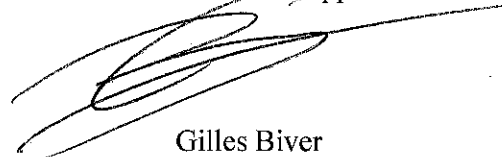
La présente vous est accordée sans préjudice d'autres autorisations et du droit de superficie éventuellement requis.

En vertu de l'article 60, paragraphe 2, dernier alinéa, de la prédite loi du 18 juillet 2018, vous êtes tenus d'afficher l'autorisation de la construction projetée aux abords du chantier pendant 3 mois dès réception de la présente. Le délai de recours devant les juridictions administratives court à l'égard des tiers à compter du jour où cet affichage est réalisé.

Contre la présente décision, un recours en annulation peut être interjeté auprès du Tribunal Administratif. Ce recours doit être introduit sous peine de déchéance dans un délai de 3 mois à partir de la notification de la présente décision par requête signée d'un avocat à la Cour.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments très distingués.

Pour la Ministre de l'Environnement,
du Climat et du Développement durable



Gilles Biver
Conseiller de Gouvernement 1^{ère} classe

Copies pour information :

- Arrondissement CENTRE-EST
- Commune de ROSPORT-MOMPACH